



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

---

## DECISION DE BUREAU No.06bis/2014/BUREAU/CACL

DE LA REUNION DU BUREAU DU MARDI 25 FEVRIER 2014 À 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### ATTRIBUTION D'UNE COMPENSATION FINANCIERE A L'ENTREPRISE DE TRANSPORT MATHIEU AU TITRE DE L'EXPLOITATION DE LA LIGNE 15 DURANT L'ANNEE 2013

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-cinq février à neuf heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Réunion de Bureau au siège social de la CACL sous la présidence de Monsieur Rodolphe Alexandre.

#### ETAIENT PRESENTS

Rodolphe ALEXANDRE Président, Raphael RABORD 1<sup>er</sup> Vice-Président, Serge BAFAU 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Bernard PERDRIX 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrick LABEAU 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Hugues EDWIGE 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau, Joseph HYASINE 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau

#### ETAIENT ABSENTS

Gilles ADELSON 2<sup>ème</sup> Vice-Président, David RICHE 4<sup>ème</sup> Vice-Président, M. ALEX WEIMERT 1<sup>er</sup> Membre du Bureau.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Considérant** la délibération de la CACL n°36/2012 du 16 mai 2012 portant transfert des délégations de service public des marchés scolaires et des contrats de transport du Conseil Général vers la CACL et notamment le contrat confiant à l'entreprise MATHIEU l'exploitation de la ligne 15 (Cayenne/Roura) ;

**Considérant** l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de la ligne 15 sur le territoire de la CACL confié à M. MATHIEU ;

**Considérant** la délibération de la CACL en date du jeudi 13 décembre 2012 portant sur la modification de la date de validité de la convention de délégation de service public de la ligne 15 ;

**Considérant** la demande de contribution financière formulée par l'entreprise MATHIEU ;

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20140225-06b-14-BUR-  
CACL-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2014  
Date de réception préfecture : 15/04/2014

**Considérant** le rapport sur le contrôle de la demande de contribution financière produit par Calia Conseil ;

**Entendu le Rapport No.06/2014/BUREAU/CACL** du Président de la CACL portant «Attribution d'une compensation financière à l'entreprise MATHIEU au titre de l'exploitation de la ligne 15 durant l'année 2013 » ;

**LES MEMBRES DU BUREAU après en avoir délibéré :**

**DONNENT ACTE** au PRESIDENT de son **Rapport No.06/2014/BUREAU/CACL** portant «Attribution d'une compensation financière à l'entreprise MATHIEU au titre de l'exploitation de la ligne 15 durant l'année 2013 » ;

**APPROUVENT** le montant de la compensation financière à verser à l'entreprise MATHIEU qui s'élève à 19 132 € (dix-neuf mille cent trente-deux euros) ;

**DECIDENT** de verser à l'entreprise MATHIEU une compensation financière d'un montant de 19 132 € (dix-neuf mille cent trente-deux euros) au titre de l'exploitation de la ligne n°15 Cayenne/Roura pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2013 ;

**IMPUDENT** la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget principal de la CACL « fonction 815, article 6574 » ;

**AUTORISENT** le Président de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral à signer tous les documents administratifs et comptables qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en Réunion de Bureau,  
Le Mardi 25 Février 2014

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL  
**Rodolphe ALEXANDRE**



Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20140225-06b-14-BUR-  
CACL-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2014  
Date de réception préfecture : 15/04/2014